

DEPOT

VENTE

DATE

CONTRAT NUMERO

Nom & Prénom		
Adresse - Ville Code Postal		
Justificatif Identité		
Téléphone		
Email		
Durée du dépôt	1 mois	Date de fin du dépôt

DESIGNATION - DESCRIPTION - REFERENCE		Prix de vente
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
Total articles déposés		
Prix net total à payer au déposant		

Après avoir pris connaissance des conditions du dépôt exposés au verso de ce contrat
Le déposant date et signe avec la mention "lu et approuvé" et tampon du dépositaire

CONDITIONS GENERALES DU DEPOT-VENTE

- Le dépositaire peut se réserver le droit d'accepter, de refuser ou d'annuler tout dépôt.
- Dans ce cas, il appartient au déposant de venir retirer sans délais ses objets déposés.
- Le déposant est responsable de la qualité de l'objet mis en vente.
- En cas de non fonctionnement ou de vice caché, le déposant devra rembourser ou au moins dédommager l'acheteur ou 5D&B s.a.s.
- Le prix de vente est fixé conjointement par le déposant et 5D&B s.a.s.
Son montant figure sur la fiche de dépôt sous la mention "Prix de vente"
- La commission de magasin est fixée comme suit:
40% du prix de vente pour les articles
- Le déposant n'a aucun frais, ni caution à payer. Seul des frais de transport sont à sa charge.
- Le déposant reçoit par mail la liste des articles vendus.
- Le déposant se fait régler par le dépositaire par virement bancaire à la fin du mois qui suit la date de la vente.
- Les articles seront en dépôt pour une période de 1 mois maximum
- Les articles laissés en dépôt ne pourront être retirés avant l'échéance des 2 mois.
- Au terme de ce 1er mois le déposant autorise une remise de 25% sur le prix convenu
- Au terme du 2ème mois le déposant est notifié par mail de bien vouloir retirer les objets non vendus
- Au terme du 3ème mois les articles non retirés par le déposant deviennent la propriété de 5D&B s.a.s.
- A défaut d'être retiré dans le temps défini au contrat, l'article reste acquis à 5D&B s.a.s.
- La responsabilité de 5D&B s.a.s. ne peut en aucun cas être engagée concernant les marchandises confiées.
- En cas de vol, perte ou détérioration (sauf faute grave dûment établie)
5D&B s.a.s. décline toutes responsabilités.
- 5D&B s.a.s. s'engage à restituer les pièces et articles non-vendus dans le même état que confiés.
- 5D&B s.a.s. s'engage à exposer les pièces et articles objet de ce contrat.

5D&B s.a.s.

Le dépositaire

"Lu et approuvé" - Date & lieu